



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-055

Objet :

Avenant n°3 à la convention ADS avec la CCVH

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

Absent : POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée l'avenant n° 3 à la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols qui intègre les dernières dispositions règlementaires en matière de taxation des constructions et de suivi administratif des agendas d'accessibilité programmé.

Il convient, en conséquence, d'accepter et de signer cet avenant n° 3.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** l'avenant n° 3 à la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols qui intègre les dernières dispositions règlementaires en matière de taxation des constructions et de suivi administratif des agendas d'accessibilité programmé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.